Accès collège et sécurité

publié le 07/12/2021

Bonjour à toutes et à tous,

Nous vous rappelons que seules les places de parking délimitées par un marquage au sol (5 places) peuvent être utilisées.

Pour des raisons de sécurité, les accès au Collège doivent être en permanence libres et sans encombrement.

Si les stationnements intempestifs devant ces accès devaient perdurer, nous nous verrons dans l'obligation de faire intervenir les personnes habilitées à verbaliser les véhicules en stationnement.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Service Gestion

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.